



REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

43 -ème AUTO CROSS ET SPRINT CAR DE MAURON (56) 5 & 6 OCTOBRE 2024

Note : Lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA auto cross de l'ouest organise le 5 ET 6 OCTOBRE 2024 en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'AUTO CROSS MAURONNAIS en temps qu'organisateur technique, une compétition automobile nationale d'AUTO CROSS ET DE SPRINT CAR.

AUTO CROSS ET SPRINT CAR DE MAURON , 5 & 6 OCTOBRE 2024

Cette compétition compte pour :

- Le championnat de la ligue régional du sport automobile
- Le championnat des conducteurs ACO
- Le trophée Bernard SEILLER
- Le challenge de l'Ouest

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le **18/07 2024**
le numéro **18** et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro **523**
23/07/2024

sous
en date du

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	<i>S'il y a lieu</i>	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>GASCARD Patrick</i>	<i>LIC N° 162732</i>
Membres du Collège	<i>ILLIEN Serge</i>	<i>LIC N° 36268</i>
	<i>HARDOU Jean Jacques</i>	<i>LIC N° 213720</i>
Directeur de Course	<i>GOULLER Stéphane</i>	<i>LIC N° 189942</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>RICHARD Jean Paul</i>	<i>LIC N° 250666</i>
Adjoint(s) à la Direction de Course Départ	<i>GOURDON Joseph</i>	<i>LIC N° 8938</i>
Dc Stagiaire Départ	<i>HENRY Damien</i>	<i>LIC N° 12355</i>
	Arrivée	<i>GREGOIRE Yves Valentin</i> <i>LIC N° 326487</i>
Dc Stagiaire Arrivée	<i>CLIPET Franck</i>	<i>LIC N° 307572</i>
	Grille	<i>BEAL Luc</i> <i>LIC N° 9660</i>
Dc Stagiaire Grille	<i>Houiller Stéphanie</i>	<i>LIC N° 329117</i>
Commissaire Sportif Rattaché à la DC	<i>MARTIN Mado</i>	<i>LIC N° 207487</i>
Secrétaire Notification	<i>HAUDEBRAND Simone</i>	<i>LIC N° 228227</i>
Main Courante	<i>BEAL Evelyne</i>	<i>LIC N° 20562</i>
Commissaires Techniques	<i>RICHARD Yves</i>	<i>LIC N° 4953</i>
	<i>BOUGAULT Michel</i>	<i>LIC N° 42903</i>
	<i>BROUSSE Guy</i>	<i>LIC N° 48007</i>
	<i>PONCET Maxime</i>	<i>LIC N° 297015</i>
	<i>SIONNEAU Mickael</i>	<i>LIC N° 261013</i>
	<i>OLIVIER Claude</i>	<i>LIC N° 16354</i>
Commissaires Techniques Stagiaire	<i>QUEGUINER Charles</i>	<i>LIC N° 197271</i>
Commissaires Techniques Stagiaire	<i>LACROIX Nicolas</i>	<i>LIC N° 337830</i>
Chargés des relations avec les concurrents	<i>CERISIER Patrick</i>	<i>LIC N° 189022</i>
	<i>COULON Thierry</i>	<i>LIC N° 4777</i>
Chronométrateur(s) classement chronos	<i>MARTINEAU Freddy</i>	<i>LIC N° 12279</i>
	<i>MOREAU Joel</i>	<i>LIC N° 176841</i>
	<i>HENRY Stéphanie</i>	<i>LIC N° 316047</i>
	<i>MILLOT Claude</i>	<i>LIC N° 148448</i>
	<i>JEANNOT Maureen</i>	<i>LIC N° 340611</i>
Commissaire responsable du Parc Fermé	<i>CERISIER Patrick</i>	<i>LIC N° 189022</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>TARDIF Frédéric</i>	<i>LIC N° 320371</i>

Médecin Chef	HEROUAL Nouredine LIC N° 222295
	BOUGUALLID Yazid LIC N° 259241
Speaker	LE GENTILHOMME Julien LIC N° 245099
	PERRAIS Aymeric LIC N° 343649
Responsable Sécurité	GANDIN Bernard LIC N° 299557

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA AUTO CROSS DE L'OUEST et l'organisateur technique est l'AUTO CROSS MAURONNAIS

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès la parution du permis d'organiser
Clôture des engagements	Mercredi 2 octobre 2024 à minuit
Publication de la liste des engagés	Jeudi 3 octobre 2024
Date et lieu de la compétition	Samedi 5 octobre et dimanche 6 octobre 2024, MAURON (56)
Vérifications administratives et techniques	Vendredi 4 octobre 2024 De 17h30 à 19h00 sont facultatives Samedi 5 octobre 2024 de 6H50 à 9h30
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 4 octobre 2024 à 18h00
Briefing Oral Facultatif	Samedi 5 octobre 2024 à 7h30 à la tour de contrôle
Horaire des essais libres	S'il y a lieu de h à
Horaire des essais chronométrés	A partir de 8 h00
Horaire de la course	Samedi 5 octobre 2024: de 8H à 20H Dimanche 6 octobre 2024 : de 8h à 20H
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	à la fin de chaque finales

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le Samedi 5 octobre 2024 de 6h50 à 9H30 les vérifications administratives seront dans le local administratif et les vérifications techniques seront sous le local technique.

La liste définitive des engagés paraîtra le **jeudi 3 octobre 2024 sur le site de l'ASA**

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus sur le Site **engagés-sports.com**

jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au **Mercredi 2 octobre 2024 à minuit**. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints à l'engagement. Ils sont fixés à :

- **150 €** avec la publicité facultative jusqu'au **Mercredi 25 Septembre 2024**
- **200 €** du **jeudi 26 Septembre au Mercredi 2 octobre 2024**

Ceci pour toutes les divisions

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 100, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra être pilotée par un seul pilote, à l'exception des catégories super sprint et sprint girls.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis dans toutes les catégories Auto cross et sprint car

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

AUTO CROSS :

- TOURISME CUP : 30
- MAXI TOURISME : 30
- BUGGY CUP : 30
- BUGGY 1600 : 30
- SUPER BUGGY : 30

SPRINT CAR :

- MAXI SPRINT 30
- SPRINT GIRL 30
- JUNIOR SPRINT 30 (réservé aux pilotes nés entre le **01/01/2006 et le 31/12/2012 inclus**)
- SUPER SPRINT 45

Art 4.1.1.P Concurrents admis

Conforme à l'art 4.1.1 de la Réglementation Générale Auto Cross et Sprint Car 2024

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu 2.00 €.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'auto cross & sprint car de Mauron se déroulera sur le circuit Marcel Moulineuf. Il est long de 998 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date **17 janvier 2023** sous le numéro **56 12 22 0519 AC Nat 0998**

L'accès au circuit se fait par le centre bourg de MAURON ,Le circuit est situé à 1 km de la commune
La pole est fixée à Gauche.

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Toutes les informations portées sur le tableau d'affichage seront éventuellement disponibles de façon virtuelle (application de messagerie instantanée , serveur de résultats ou autre) .

En cas d'affichage sur le tableau d'affichage officiel et sur le tableau d'affichage virtuel (ITS RESULT), l'heure de publication sur le tableau d'affichage officiel prévaudra

Le tableau d'affichage sera situé à l'entrée de la pré grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

Conforme à l'art 6.4 de la Réglementation Générale Auto-Cross et Sprint Car 2024

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents au 07 61 62 34 89 . Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 26 86 47 48

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours

Samedi 5 octobre 2024

- Essais chronométrés : à partir de 8h 00 4 tours
- Manches qualificatives : à partir de 11H 00 5 tours

Dimanche 6 octobre 2024

- Manches qualificatives (suite) : à partir de 8H30
- Demi-finales : à partir de 11H 00 6 tours
- Demi-finales (suite) : à partir de 13h30
- Finales : à partir de 15H30 7 tours

Affichages des résultats 15 minutes après chaque finale

Podium sur le circuit à l'arrivée de chaque finale

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en fonction du nombre de concurrents.

7.2P. BRIEFING

Le briefing **Facultatif** des pilotes aura lieu à 7h30 à la tour de contrôle, et le briefing écrit sera remis aux vérifications administratives.

7.6P. PARC FERME FINAL

A l'arrivée des ½ finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l'arrivée des finales, sont dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix. Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel. Durant la même période, les pilotes devront rester à leur emplacement et ils devront répondre à toute convocation qui leur serait faite de la part des officiels. Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.
Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN CHEQUES

Détail des prix en €.

Les mêmes prix seront attribué aux 6 premiers de chaque catégorie.

1^{er} : 170 €, **2^{ème}** : 130 €, **3^{ème}** : 115 €, **4^{ème}** : 90 €, **5^{ème}** : 80 €, **6^{ème}** : 70 €

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux **5** premiers pilotes classés à la fin de chaque finale.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au podium de chaque arrivée de finale.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 7 postes

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs de 6 KG à poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 30 commissaires de piste dont 2 ou 3 par poste .

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : **2** ambulances

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui ACRB

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

Divers :

Horaires d'ouverture du parc pilotes :

- Vendredi 4 octobre 2024: de 14H à 23H
- Samedi 5 octobre 2024 : à partir de 6H30

Accès au circuit part la route D 167

Coordonnées GPS 48,0728650 -22978019

Prévention incendie, respect de l'environnement :

Tout emplacement pilote dans le paddock devra être équipé d'une bâche de 5m x 4m à placer sous les véhicules de course.

La pénalité pour défaut de bâche dans les parcs et/ou non-respect de la réglementation relative aux déchets est de 200 €

Chaque structure de pilote devra disposer de ;

d'un extincteur de 6 KG visible et opérationnelle affecté à la structure.

Ils devront être de type ABC aux normes NF3